Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-213500770-20260918-202647-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de Chelun

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11

Vote
A la majorité Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Commune de Chelun
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 18 septembre à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Chelun s'est réuni à la salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SORIEUX Christian, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/09/2026.

Présents :
M. SORIEUX Christian, Maire, Mmes Perrin Denise, Demy Sandra, Voloch Wendy, Tétrel Myrtille, MM Faucheux Régis, Meneust Fabien, Poix Jérôme, Edwardes Alexandre

Excusés : Hourmant Cécile (procuration à Monsieur Sorieux), Delanoë Jean-Marie (procuration à Madame Perrin)

A été nommée secrétaire : Perrin Denise

2026-47 – Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Le maire de Chelun expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal de Chelun d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. Monsieur le maire rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Ceci étant exposé :
Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,
Le conseil municipal de Chelun après en avoir délibéré,
Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/09/2026

Le Maire
Christian SORIEUX

MAIRIE DE CHELUN 35640

Secrétaire de séance
Denise PERRIN

Publicité des actes de la commune par publication papier le 11/06/2026